

Publié le 17 octobre 2025

**ARRETE N°A_2025_n° 10 - 04**
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE**DST/URBANISME**
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3**DESTINATION : Madame SARI Zeliha et Monsieur SARI Haci**Domicilié : 251, boulevard Salvador Allende résidence Théodore Aubanel Bâtiment A1 appartement 08
84700 SORGUES

Pour : Permis de construire pour une maison individuelle en R+1 et ses annexes (garages).

Adresse : Lot 6 Les Jardins d'Alice

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Madame SARI Zeliha et Monsieur SARI Haci,

VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 25 A00015, délivré favorable en date du 13 Mars 2025,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
CH 92 et CI 276	Lot 6 impasse les jardins d'Alice (adresse complémentaires) Chemin du Badaffier	2407

Fait à Sorgues, 10/10/25

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Thierry LAGNEAU

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.**Rappel :** Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.